

COMMUNE DE FINHAN



Conseil Municipal des Jeunes de Finhan

🎈 **Deviens Conseiller Municipal des Jeunes à Finhan !** 🎈

Un conseiller municipal des jeunes :

- Propose des idées pour améliorer le village 🌳 🎨
- Participe à des projets amusants et utiles pour tous 🎉
- Travaille avec d'autres jeunes pour décider ensemble 🤝
- Rencontre Mme la Maire et les adultes de la mairie pour partager vos idées 🏛️

Tu as entre 8 et 16 ans et tu habites à Finhan ?

Tu veux **proposer des idées, organiser des projets et participer à la vie de ton village ?**

Alors **viens rejoindre le Conseil Municipal des Jeunes !**

☀️ **Ta voix compte, viens la faire entendre !** ☀️

Dépose ta candidature (fiche de candidature) avant le **30 octobre 2026** à la mairie ou dans la boîte aux lettres de la mairie ou par mail : vanessa.finhan@gmail.com

COMMUNE DE FINHAN



PHOTO

Fiche de candidature CMJ

- Nom, Prénom du candidat :
- Âge :
- Classe :
- Adresse :
- N° de téléphone du représentant légal :

- Pourquoi je veux être conseiller jeune :

- Mes idées pour améliorer Finhan :

AUTORISATION PARENTALE ET DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e),
représentant légal de,

autorise mon enfant à présenter sa candidature et à participer au Conseil Municipal des Jeunes de la commune de FINHAN .

J'autorise également la commune à photographier et/ou filmer mon enfant dans ce cadre, et à diffuser son image sur ses supports de communication (site internet, réseaux sociaux, publications municipales).

Fait à, le

Signature du représentant légal
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)



Conseil Municipal des Jeunes de Finhan



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1. Objectifs

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) a pour mission :

- d'impliquer les jeunes dans la vie de la commune,
- de leur permettre de proposer et réaliser des projets,
- de favoriser l'apprentissage de la citoyenneté, du respect et du dialogue.

2. Composition

- **Nombre de jeunes élus** : 10 élus + 2 suppléants
- **Tranches d'âge / niveau scolaire** :
 - CE2 – CM2 : 5 élus + 2 suppléants
 - 6^e – 3^e : 5 élus + 2 suppléants
 - Agé de 8 à 16 ans
- Les suppléants remplacent les titulaires absents et participent aux projets.

3. Éligibilité

- Être **résident de Finhan**, âgé de **8 à 16 ans**.
- Déposer une candidature avec **autorisation parentale**.

4. Mandat

- Durée : **2 ans**, renouvelable si l'enfant reste dans la tranche d'âge.
- Les élections ont lieu tous les **2 ans** (ou à renouveler selon décision du conseil municipal).

5. Élections

- Chaque candidat présente ses motivations et ses idées.
- **Élection à bulletin secret**, organisée par la mairie.
- Les résultats sont proclamés officiellement et les élus reçoivent un diplôme.

6. Fonctionnement

- **Réunions** : 1 à 2 réunions par trimestre, encadrées par 1 ou 2 élus adultes référents.
- **Rôles au sein du CMJ** :
 - Un conseiller référent en primaire
 - Un conseiller référent au collège
- Les décisions sont votées à **la majorité simple**.
- Un **compte rendu** est rédigé et transmis au conseil municipal.

8. Budget

- Alloué par la mairie, selon les besoins des projets : fournitures, décoration, goûters, petit matériel, etc.
- Les jeunes décident de son utilisation en concertation avec les élus référents.

9. Engagements

Chaque jeune élu s'engage à :

- Participer activement aux réunions et projets,
- Respecter les autres membres,
- Représenter les jeunes de Finhan de manière responsable,
- Agir dans l'intérêt du village.

J'ai lu et accepte ce règlement intérieur.

Nom, prénom du candidat :

Signature du candidat :

(précédée de la mention « Lu et approuvé »)